Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07 SEP. 2026
ID : 057-245700695-20260831-D2026_133_SI-AR

République Française
Département de la Moselle

DECISION 2026-133

Vu la délibération n° 6 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Vu l'attestation de dérogation aux seuils internes de la CCCE signée le 31 août 2026,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de travaux et fournitures pour « l'installation de l'équipement d'une salle de vidéoconférence, comprenant notamment trois écrans de 98 pouces, un système de son planifié, trois caméras intelligentes et la configuration globale du système » est conclu avec la société : Exteam Group SARL, située 3 Rue Luxite, 1899 Luxembourg, pour un montant de 55 967,77 euros H.T., soit 67 161,32 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 31 août 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTE de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS ★ Le Président

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260831-D2026_133_SI-AR

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le 07 SEP. 2026
ID : 057-245700695-20260831-D2026_133_SI-AR

ATTESTATION

Vu le règlement interne de la commande publique approuvé par le Bureau communautaire le 2 juin 2026 et intégrant les nouveaux seuils réglementaires et internes à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 4 du Bureau Communautaire en date du 2 juin 2026 autorisant le Président de la CCCE à déroger aux seuils internes à la CCCE pour tout projet qui le nécessiterait,

Dans le cadre du lancement du marché « Réhabilitation de la grande salle de réunion en salle de vidéoconférence », le coût des travaux a été estimé à 60 000,00 € H.T, montant supérieur au seuil interne à la CCCE à partir duquel le service Marchés Publics intervient pour une procédure formalisée avec une publication sur le profil acheteur.

Au vu de la nécessité de se doter d'une salle de vidéoconférence adapté aux besoins de la CCCE rapidement, une demande de prix a été transmise directement à quatre sociétés (ExTeam, MPM équipement, OCI 57, Telkea). L'entreprise OCI 57 n'a pas répondu.

Au vu des offres réceptionnées, je soussigné, Roland BALCERZAK, Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, déroge aux seuils internes à la CCCE et se conforme aux seuils européens de passation des marchés publics pour passer commande auprès de la société Exteam Group SARL, située 3 Rue Luxite, 1899 Luxembourg, pour un montant de 55 967,77 euros H.T., soit 67 161,32 euros T.T.C..

Fait à Cattenom, le 31 août 2026

Le Président
Roland BALCERZAK

COMMUNAUTÉ de COMMUNES de CATTENOM et ENVIRONS
Le Président

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 07/09/2026
Publié le
ID : 057-245700695-20260831-D2026_133_SI-AR